

Calendrier d'envoi des premiers chèques

énergie 2021

Pour le 95 : Semaine 3
du 12 au 16 avril 2021



Mode d'emploi, cliquez ici :

[Cheque Energie Mode Emploi Bénéficiaires \(calameo.com\)](https://calameo.com/Cheque-Energie-Mode-Emploi-Beneficiaires)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité, et le tarif social de solidarité (TSS) pour le gaz). **Ce chèque est une aide financière annuelle de l'État destinée aux ménages les plus modestes afin de les aider à payer les factures d'électricité et/ou de gaz naturel, fioul, ... et certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de leur logement (travaux par un professionnel certifié).**

- **l'arrêté définissant les seuils d'éligibilité au chèque énergie** pour la campagne 2021 est disponible sur : [Arrêté du 24 février 2021 modifiant le seuil d'éligibilité au chèque énergie et instituant un plafond aux frais de gestion pouvant être déduits de l'aide spécifique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#) (le seuil d'éligibilité a été porté à 10 800€ de revenu fiscal de référence (RFR)/unités de consommation (UC)
 - o 5 833 121 ménages seront bénéficiaires du chèque énergie cette année
 - o La mise en place de la pré affectation est une nouveauté 2021. En effet, pour automatiser la prise en compte du chèque énergie sur la facture d'énergie, **il est désormais possible de demander que le montant du chèque soit automatiquement déduit des factures d'électricité ou de gaz pour les années à venir .**
- **Concernant la possibilité d'acceptation du chèque énergie pour les EHPAD / EHPA / Résidences autonomes / ESLD / USLD :**
 - o l'ensemble de ces structures peuvent désormais s'enrôler (tous les ajustements préalables nécessaires ont été effectués selon les pouvoirs publics)
 - o une communication est envoyée aux gestionnaires des structures connus de l'administration, par mail
 - o un mail sera également envoyé dans les prochains jours aux bénéficiaires 2020 n'ayant pas utilisé leur chèque énergie et dont on pourrait supposer qu'ils résident dans ce type de structures.
- **Concernant l'ouverture des demandes de bénéfice du chèque énergie pour les ménages sous locataires en intermédiation locative (demande portée par l'opérateur agréé gestionnaire du logement) :**

Les formulaires sont en cours de finalisation par les pouvoirs publics.

Tout savoir sur le chèque énergie en cliquant ici :

[Chèque énergie \(chequeenergie.gouv.fr\)](https://chequeenergie.gouv.fr)

FAQ Travailleurs sociaux : [FAQ Travailleurs Sociaux Version 2021 \(calameo.com\)](https://calameo.com/FAQ-Travailleurs-Sociaux-Version-2021)